

Année scolaire 2019-2020

**La période d'inscription officielle aura lieu du 18 au 22 février 2019
pour le primaire et jusqu'au 17 mars pour le secondaire**

L'inscription au service de garde pour le primaire se tiendra du 11 au 22 mars 2019

Saint-Jean-sur-Richelieu, 29 janvier 2019 – La période d'inscription officielle des élèves pour l'année scolaire 2019-2020 se déroulera du **18 au 22 février 2019 dans toutes les écoles primaires** du territoire de la Commission scolaire des Hautes-Rivières **et jusqu'au 17 mars dans les écoles secondaires**. L'inscription au service de garde aura lieu du **11 au 22 mars inclusivement**. Les parents recevront un message de l'école à cet effet.

Le directeur du Service de l'organisation scolaire et du transport scolaire, monsieur Charles Dalpé, précise : « L'enfant qui fréquente l'un de nos établissements en 2018-2019 au programme Passe-Partout, à la maternelle, au primaire ou au secondaire a déjà un dossier scolaire chez nous. Le **parent répondant** est donc en mesure de confirmer l'inscription de son enfant en quelques clics ».

ÉLÈVE QUI FRÉQUENTE DÉJÀ UNE ÉCOLE DE LA CSDHR

Inscription en ligne

L'inscription se fait en ligne en temps réel pour tous les élèves qui fréquentent déjà l'une de nos écoles primaires ou secondaires.

Le parent désigné comme **parent répondant** recevra un courriel de l'école l'invitant à procéder à l'inscription en ligne.

Le parent répondant est celui identifié comme parent responsable auprès de la Commission scolaire des Hautes-Rivières et dont l'adresse correspond au lieu de résidence principale de l'élève dans son dossier scolaire. Cette adresse est aussi celle utilisée pour déterminer l'école de secteur de l'enfant.

Pour procéder à l'inscription en ligne, le parent répondant doit être inscrit à [Mozaïk Portail Parents](#).

Le parent peut s'inscrire en tout temps directement par notre site Web.



Le logo du portail s'y trouve en haut à gauche. En cliquant sur le logo, le parent sera redirigé vers le lien de Mozaïk Portail Parents à l'adresse suivante : <https://portailparents.ca/accueil/fr/>.

Inscription au secondaire

Le parent répondant dont l'enfant fréquentera une école secondaire en 2019-2020 et qui fréquente déjà une des écoles de la Commission scolaire, doit attendre de recevoir la communication de l'école secondaire pour procéder à l'inscription qui se fait par groupes spécifiques en raison des choix de cours.

INSCRIPTION
ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020
DU 18 AU 22 FÉVRIER 2019

INSCRIPTION D'UN NOUVEL ÉLÈVE
Programme Passe-Partout, maternelle, primaire et secondaire

En personne à l'école de secteur De 9 h à 11 h et de 13 h à 15 h

Pour trouver l'école de votre secteur, visitez www.csdhr.qc.ca/secteur.
Certaines écoles seront ouvertes en soirée.
Pour l'horaire, visitez www.csdhr.qc.ca/inscription.

Documents requis

1. Acte de naissance (original grand format);
2. Preuve de résidence des parents (compte de taxe, permis de conduire, etc.).

A savoir

Programme Passe-Partout
Service gratuit de transition des enfants scolarisés à l'école de leur secteur. L'élève doit avoir 4 ans au 1^{er} octobre 2019.

Maternelle 4 ans
Écoles Bruno-Choquette, St. Proth. Cholette de Ramezay et Saint-Joseph. L'élève doit avoir 4 ans au 1^{er} octobre 2019.
Certains élèves scolarisés à l'école maternelle après l'école.

Maternelle 5 ans
L'élève doit avoir 5 ans au 1^{er} octobre 2019.

Commission scolaire des Hautes-Rivières
www.csdhr.qc.ca

Important
Pour procéder à l'inscription en ligne, le parent doit être inscrit à Mozaik Portail Parents. Pour s'inscrire, visitez portalparents.ca.

À savoir !

Les deux parents peuvent avoir accès à Mozaik Portail Parents et y consulter les renseignements concernant leur enfant, cependant un seul des deux peut être désigné comme « parent répondant ».

Le parent répondant qui n'a pas fourni d'adresse courriel à l'école ou qui ne reçoit pas de courriel avant la période d'inscription officielle recevra le formulaire d'inscription par l'école.

Pour le parent répondant qui n'a pas d'adresse courriel, l'inscription se fera en mode papier.

Le parent qui désire que son enfant fréquente une autre école que celle de son secteur doit procéder à l'inscription et compléter le formulaire de choix d'école. Pour que l'enfant fréquente une autre école que l'école de son secteur, il faut apporter le formulaire de demande de choix d'école rempli et signé à l'école fréquentée **présentement** par l'enfant. Voir

www.csdhr.qc.ca/choixcole pour le formulaire.

NOUVEL ÉLÈVE

Inscription en personne à l'école de secteur

Pour un nouvel élève au préscolaire, au primaire ou au secondaire, l'inscription en ligne n'est pas disponible. Les parents doivent se présenter à l'école de secteur (école désignée par l'adresse de résidence principale) avec les documents requis.

Documents requis

- L'original de l'acte de naissance (grand format) de l'enfant;
- Une preuve de résidence des parents (compte de taxe, permis de conduire, etc.).

Inscription à la maternelle 4 ans et 5 ans

Pour l'inscription à la maternelle régulière, l'enfant doit avoir 5 ans avant le 1^{er} octobre 2019 et les parents doivent se présenter à l'école de secteur pendant les heures prévues, sauf si l'enfant a déjà fréquenté le programme Passe-Partout. Dans ce cas, l'inscription se fera en ligne.

Pour l'inscription à la maternelle 4 ans à temps plein offerte aux écoles Bruno-Choquette (Saint-Jean-sur-Richelieu), Notre-Dame-de-Lourdes (Iberville), du Petit Clocher (Saint-Georges-de-Clarenceville et Noyan), De Ramezay (Marieville) et Saint-Joseph (Lacolle), l'enfant doit avoir 4 ans avant le 1^{er} octobre 2019. D'autres critères s'appliquent également. Les parents sont priés de communiquer directement avec l'école pour plus d'information.

« Durant cette période les écoles seront ouvertes certains soirs et nous invitons les parents à consulter le site à l'adresse www.csdhr.qc.ca/inscription pour connaître les heures d'ouverture spécifiques à chaque école », ajoute Charles Dalpé.

Inscription au programme Passe-Partout

Pour l'inscription au programme Passe-Partout, l'enfant doit avoir 4 ans avant le 1^{er} octobre 2019.

Passe-Partout est un service gratuit pour favoriser l'intégration harmonieuse au milieu scolaire.

Le programme offre la possibilité aux parents, et à leur enfant, de participer à un projet commun permettant d'établir une première relation positive avec l'école.

Passe-Partout est offert sur l'ensemble du territoire de la Commission scolaire des Hautes-Rivières depuis déjà plusieurs années et rejoint au-delà de 650 familles annuellement.

Pour plus d'information, cliquez sur le bouton Passe-Partout sur notre site. Les parents peuvent également communiquer avec madame Martine Meunier au 450 359-6411, poste 7519.

Programme Passe-Partout 2019-2020

Le programme Passe-Partout : un service gratuit offert aux enfants de 4 ans et à leurs parents.

Inscription du 18 au 22 février 2020
Date limite d'inscription pour une place assurée : 26 Jan 2020.

En personne à l'école de secteur De 9 h à 11 h et de 13 h à 15 h

Documents requis

1. Acte de naissance (à jour et grand format);
2. Preuve de résidence des parents (Compte ou taxe, permis de conduire, etc.).

Pour information :
Martine Meunier
450-359-6411, poste 7519

Au plaisir d'accueillir votre enfant !

L'équipe Passe-Partout

Commission scolaire des Hautes-Rivières

Volet Enfants

Objectifs :

- Mettre l'enfant à la vie de groupe;
- Familiariser l'enfant au milieu scolaire;
- Favoriser l'autonomie et la confiance en soi;
- Participer à des rencontres parents/enfants.

Volet Parents

1 rencontre par mois en soirée

Objectifs :

- Faciliter la transition scolaire des enfants;
- Offrir un soutien aux compétences parentales (communication, présentation à la maternelle, système de soi, etc.);
- Accompagner les enfants dans leur développement;
- Partager des préoccupations et trouver des solutions avec d'autres parents.

En juin : confirmation de l'inscription par courriel.
En septembre : invitation à une rencontre d'information.

À propos de la Commission scolaire des Hautes-Rivières

La Commission scolaire des Hautes-Rivières accueille plus de 20 000 élèves jeunes et adultes qui fréquentent 36 écoles primaires, 7 écoles secondaires, 1 centre de formation professionnelle et 1 centre de formation aux adultes. Son territoire de 1 468 kilomètres carrés s'étend sur 23 municipalités et 3 MRC. La Commission scolaire des Hautes-Rivières est un acteur incontournable du développement économique en Montérégie, et l'un des plus importants employeurs de la région. Pour en savoir plus, visitez le csdhr.qc.ca.

— 30 —

Source :

Julie Brassard | Service des affaires juridiques et des communications | Téléphone : 450 359-6411, poste 7229 | Portable : 514 946-2223 | julie.brassard@csdhr.qc.ca

Pour plus d'information, visitez le csdhr.qc.ca